

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)



Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du Lundi 8 avril 2013 à 20h30 à la Mairie de Barbazan

(Voir ordre du jour en pièce jointe)

Sont consultables en mairie ou sur le site internet :

www.mairie-barbazan31.fr

dans la rubrique « mairie », « délibérations » et « finances ».

STATION THERMALE CLASSEE

Présents : Mmes STRADERE Michelle 1^{ère} adjointe, BOLEA Maryse, NOE Liliane
Mrs DELORT Thierry, SIBRA Gérard 3^{ème} adjoint, GALY Henri Maire, BRUNA Roger,
MAURETTE Bernard 2^{ème} adjoint, BOURELY Marcel

Absente-excusee : Mme LOMBARD Françoise, procuration à BRUNA Roger

Mr GALY, maire de Barbazan, ouvre la séance en remerciant les présents et en leur demandant d'accepter la présence de Mme Martine BUZON, secrétaire de Mairie, pour faire le compte-rendu de séance et l'intégrer au site Internet de la commune.

1 - Compte de Gestion 2012, Compte Administratif 2012, affectation des résultats.

Mr GALY donne la parole à Mme BOLEA qui présente le compte de gestion 2012 émis par la Trésorerie de Gourdan-Montréjeau et le compte administratif 2012 qui sont exactement comparables au centime près.

Mr GALY demande le vote du compte de gestion 2012 émis par la trésorerie de Gourdan-Montréjeau : Pour à l'unanimité (voir délibération en pièce jointe)

Mme BOLEA compare donc compte par compte le compte administratif 2012 et le compte administratif 2011. Pour 2012 un excédent se dégage.

Mr GALY quitte la salle de séance. Mme STRADERE, 1^{ère} adjointe, demande le vote à main levée pour le compte administratif 2012 établi par le Maire.

Suffrages exprimés : 9 (dont 1 procuration) Abstention : 0 Pour : 9 Contre : 0 (Voir délibération en pièce jointe)

Mr le Maire revient en séance.

Mr GALY demande alors le vote à main levée concernant l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2012.

Suffrages exprimés : 10 (dont 1 procuration) Abstention : 0 Pour : 10 Contre : 0 (Voir délibération en pièce jointe)

2 – Budget primitif 2013 – Produit fiscal centimes –

Après discussion collective, le conseil municipal décide de voter un budget primitif 2013 dans une démarche de restriction budgétaire :

I – FONCTIONNEMENT -

1 Dépenses -

- Diminution sur chaque poste.
- Indemnités des élus réduites de 20 %.
- Diminution des subventions aux associations.
- Frais de déplacements internes à l'office du tourisme, l'électricité, l'eau doivent être pris en charge par cet organisme.

- Utilisation du chapiteau de la commune afin de réduire la location des chapiteaux extérieurs.
- Eclairage public : réduire le nombre de compteurs si possible (mairie-église) et réduire les heures d'éclairage ; améliorer avec des lampes basse consommation.
- Modification du contrat téléphonique pour supprimer certaines prestations.

2 Recettes -

Les dotations de l'Etat pour 2013 sont à la baisse, il en découle une diminution des dépenses de fonctionnement.

Le taux d'imposition des taxes directes locales est mis au vote avec une augmentation de 1%.

Vote à main levée :

Suffrages exprimés : 10 (dont 1 procuration) Abstention : 0 Pour : 9 Contre : 1 (Voir délibération en pièce jointe).

II – INVESTISSEMENTS -

La priorité sera donnée au remboursement de la dette avec une renégociation des emprunts si elle est possible.

Pour agrandir le cimetière, l'achat d'un terrain est en cours.

Une demande de subvention a été déposée et acceptée. Les frais de bornages quant à eux sont pris en charge en investissement.

Des travaux d'électricité seront nécessaires au bureau de poste (logement communal).

Vote à main levée concernant le budget primitif 2013 :

Suffrages exprimés : 10 (dont 1 procuration) Abstention : 1 Pour : 9 Contre : 0 (Voir délibération en pièce jointe).

3) Prime de fin d'année –

Mr GALY rappelle les différents points de cette prime.

Vote à l'unanimité. (Voir délibération en pièce jointe)

4) Récupération cabine téléphonique face gendarmerie –

Mr GALY précise que France Télécom cède à la commune la cabine téléphonique qui se situe face à la gendarmerie. Il propose que cette cabine serve à installer un défibrillateur.

Il demande au conseil municipal de donner l'autorisation au Maire de signer la cession gratuite de cette cabine. Vote à l'unanimité (délibération en cours)

5 - Questions diverses –

Roger BRUNA rappelle que :

- l'achat d'un défibrillateur peut être effectué à meilleur prix en regroupant plusieurs communes.
- Une réflexion est aussi nécessaire concernant l'installation de réserves d'incendie (enterrées, souterraines) ainsi que le lieu d'installation sachant que le SDIS serait le plus compétent en la matière.

Le Maire rappelle que pour ces deux points l'AMF31 permet ces achats groupés.

Mr Bernard MAURETTE, 2^{ème} adjoint, informe qu'un appareil de comptage du nombre de véhicules (entrées-sorties) a été installé dans les principales voiries départementales (intra-muros) de la commune.